

RELIRE SCHUMPETER A L'AUNE DE SA METHODOLOGIE ET DE SA SOCIOLOGIE FISCALE

Marc Leroy¹

RÉSUMÉ

Cet article invite à relire *The Economics and Sociology of Capitalism*, un ouvrage, édité par Richard Swedberg en 1991, qui regroupe des textes séminaux de Schumpeter. Il repère d'abord les lectures possibles de cette anthologie et en souligne les apports méthodologiques du point de vue de la pluridisciplinarité, de l'usage des notions de fonctions, de structures et d'institutions, ainsi que de l'approche historique. Il montre, ensuite, la conception féconde d'une rationalité objective et subjective. Il souligne également l'importance qu'ont eue, pour Schumpeter, la sociologie de l'entrepreneur et le dialogue avec Marx, dans sa volonté de comprendre la transformation sociale opérée par la logique rationaliste du grand capitalisme. Enfin, il analyse la sociologie fiscale de Schumpeter qui, par sa réflexion fondatrice autour de la crise de l'État fiscal, reste d'actualité, même si son héritage pluridisciplinaire a été peu suivi en France.

¹ Professeur de sociologie, Université de Reims, Centre de Recherche Droit et Territoire, Vice-Président de la Société Française de Finances Publiques.

*The Economics and Sociology of Capitalism*¹ est un ouvrage précieux regroupant douze textes représentatifs de la pensée de Schumpeter (1883-1950), précédés d'une introduction éclairante (96 pages) du Professeur Richard Swedberg, l'éditeur de cette anthologie publiée en anglais en 1991. Dans sa présentation, notre collègue, éminent spécialiste de la sociologie économique², relie l'œuvre de Schumpeter à sa biographie, au contexte et à sa bibliographie ; il souligne l'unité méthodologique des textes au regard de la conception pluridisciplinaire de la *Sozialökonomik*, une approche inspirée de Max Weber.

Comme l'illustre le titre choisi par R. Swedberg, l'unité de l'anthologie se trouve aussi, même si d'autres objets majeurs sont traités, dans l'analyse du capitalisme, lequel est défini par Schumpeter comme un système économique où l'activité économique est privée : "*The simple economic system, where economic activity goes on by private initiative for private profit*" (p. 300). Ainsi, outre les chapitres directement centrés sur cette question, comme le chapitre 6 relatif au futur du capitalisme, le chapitre 11 sur sa mutation, le chapitre 9 sur le cas américain, etc., les autres études consacrent en général une partie des développements à l'économie, l'histoire ou la sociologie du capitalisme. Par exemple, la quatrième section du chapitre 2 (37 pages), intitulée *The sociology of imperialisms*, est relative à la relation entre l'impérialisme et le capitalisme.

L'unité se trouve aussi dans la reprise de certains thèmes comme, par exemple, l'analyse des classes sociales, objet de l'article publié en 1927 dans *Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik* (chapitre 4), thème qui apparaît déjà, par exemple, dans l'essai paru à la même revue en 1919 (chapitre 2, p. 189-190).

Dans cette note de recherche, je me propose d'abord de repérer les principaux usages (lectures) de cette anthologie, puis d'en souligner les apports du point de vue des méthodes des sciences sociales et par rapport à la question de la rationalité. Les autres sections portent, d'une part, sur la sociologie économique – sur laquelle je ne m'attarderai pas, car elle est assez bien connue aujourd'hui –, et d'autre part, sur la sociologie des finances publiques, domaine dont Schumpeter est un des fondateurs, même si, en France, son héritage pluridisciplinaire a été peu suivi.

SIX FAÇONS DE LIRE L'ANTHOLOGIE SCHUMPÉTÉRIENNE

Cette anthologie, comme d'ailleurs l'ensemble de l'œuvre de Schumpeter, offre la possibilité de plusieurs lectures. J'en vois au moins six.

La *première* consiste à rechercher les auteurs, ou certaines de leurs idées, qui ont influencé Schumpeter. Cette tâche d'histoire des idées, d'un côté facilitée par la possibilité d'un recoupement avec son histoire de la pensée économique³, est, d'un autre côté, compliquée par l'érudition de Schumpeter qui connaît par ses lectures et son immersion dans ses deux pays successifs de résidence, les travaux de recherche européens et américains. J'illustrerai cette approche à propos du rapport à Marx.

¹ Joseph A. Schumpeter. *The Economics and Sociology of Capitalism*, Edited by Richard Swedberg, Princeton, Princeton University Press, 1991.

² N. J. Smelser, R. Swedberg (ed.), *The Handbook of Economic Sociology*, Princeton, Princeton University Press, 2005.

³ J. A. Schumpeter, *Histoire de l'analyse économique*, Paris, Gallimard, 1983 [1954].

La *deuxième* lecture, transversale, consiste, comme le fait R. Swedberg (p. 54), à chercher les éléments de continuité dans la pensée de Schumpeter, notamment entre sa période européenne et sa période américaine (p. 54). Mais il s'agit aussi de repérer l'évolution éventuelle de sa pensée. Cette approche a déjà été mentionnée dans le cas du capitalisme. Ici, la question d'une coupure épistémologique¹ dans la pensée de Schumpeter est posée, notamment à propos de sa sociologie des finances publiques². Ainsi, R. A. Musgrave propose une lecture économique de l'article de Schumpeter sur la crise de l'État fiscal (chapitre 1), en relation avec ses autres écrits, tout en reconnaissant qu'il y a une sorte de coupure épistémologique dans sa pensée : « La conception idéalisée du jeune Schumpeter (en 1918) de la fin de l'État comme libération de la pénurie n'a rien à voir avec celle adoptée par la suite »³. D'autres économistes considèrent la sociologie financière de Schumpeter comme une sous-discipline de sa pensée économique, en reliant son œuvre à d'autres auteurs importants de l'époque⁴, ou en interprétant sa sociologie de l'État fiscal à partir de la théorie de l'innovation entrepreneuriale⁵. Dans mes publications en sociologie des finances publiques, j'ai choisi de ne tenir compte que du « jeune » Schumpeter par rapport à son article séminal paru en 1918 sur la crise de l'État fiscal, tout en privilégiant la conception sociopolitique qui est primordiale ici⁶.

Une *troisième* lecture est aussi possible, en isolant les analyses relevant d'un des champs disciplinaires de Schumpeter, l'économie, l'histoire, la sociologie, l'analyse des données statistiques. Même si les études strictement économiques sont bien sûr présentes, par exemple au chapitre 5 consacré aux développements de la science économique, ou avec la théorie des cycles économiques présentée au chapitre 6 (p. 348 et s.), c'est surtout l'histoire et la sociologie qui sont développées dans le livre : notamment, la sociologie économique, la sociologie fiscale, la sociologie des classes sociales, du changement social - et de la crise - ; l'histoire de l'Antiquité, de la société féodale, de la Monarchie et du XIX^e siècle. Concernant les données quantitatives, on en trouve peu, sauf principalement les sections sur la démographie⁷ ou encore, à plusieurs endroits, le taux de croissance.

La *quatrième* lecture vise à dégager des propositions précises en retenant un chapitre particulier, puis de regrouper ces propositions dans un modèle articulé, une matrice propositionnelle, afin de tester leur cohérence d'ensemble, la leçon générale - quelle « loi », quel résultat général ? - et/ou la pertinence de chacune d'entre elles. En confrontant les propositions de chaque chapitre, on pourrait revenir à la troisième lecture, mais l'objectif est surtout de tester la pertinence actuelle des propositions de

¹ La notion de coupure épistémologique a été utilisée par Althusser, dans son livre *Pour Marx*, pour distinguer les écrits de jeunesse de Marx et les écrits de la maturité.

² J'y reviens plus loin.

³ R. A. Musgrave, "Schumpeter's Crisis of the Tax State: An Essay in Fiscal Sociology", *Journal of Evolutionary Economics*, 2, 1992, p. 100. C'est moi qui traduis.

⁴ J. G. Backhaus, "Joseph A. Schumpeter's Contributions in the Area of Fiscal Sociology: A First Approximation", *Journal of Evolutionary Economics*, 14, 2004, p. 143-151.

⁵ A. Ebner, "Institutions, Entrepreneurship, and the Rationale of Government: An Outline of the Schumpeterian Theory of the State", *Journal of Economic Behavior & Organization*, 59, 2006, p. 497-515.

⁶ M. Leroy, *L'impôt, l'État et la Société*. Paris, Economica, 2010, chapitre 2. Marc Leroy, *Taxation, the State and Society*, Brussels, Bern, Berlin, Frankfurt am Main, New York, Oxford, Wien, Éditions Peter Lang, 2011, Chapter 2 on "The Founders of Fiscal Sociology".

⁷ Chapitre 8, section 6, « *The Failing Birth Rate* », p. 372 et s.

Schumpeter, ce qui est illustré ci-dessous dans le cas de sa sociologie des finances publiques.

La *cinquième* lecture, qui recoupe la précédente, mais avec un objectif particulier, consiste à rechercher la postérité de Schumpeter : quels éléments, quelles parties de sa pensée ont été retenus par les sciences sociales ? Que sait-on aujourd'hui de Schumpeter, en dehors du fait qu'il était un économiste hétérodoxe qui a mis l'accent sur l'importance de l'innovation ?

La *sixième* lecture, qui fait l'objet de la section suivante, est méthodologique, au sens d'un examen de l'apport de Schumpeter aux méthodes des sciences sociales.

LES APPORTS MÉTHODOLOGIQUES MAJEURS DE SCHUMPETER

La pluridisciplinarité

Parmi les leçons méthodologiques de ces douze textes, il faut, premièrement, saluer l'approche pluridisciplinaire. Schumpeter se réfère à la *Sozialökonomik*, une science sociale qui comporte quatre dimensions : la théorie économique, l'histoire, la sociologie et les statistiques. Comme le souligne R. Swedberg : "*Today, when mainstream economics has essentially cut off its links to the other social sciences, it is important to recall that economics is a member of the family of the social sciences and it has much in common with history, sociology and political science*" (p. 31).

Comme on l'a vu, l'anthologie propose de nombreuses pages sur l'approche historique et l'approche sociologique - et de science politique -, même si l'approche économique n'est pas négligée. Ainsi, Schumpeter indique dans le chapitre 12¹ que l'analyse du processus économique et l'analyse du processus politique sont à combiner, parce que : "*The discrepancies between the two are among the most important explanatory factors of human history*" (p. 440). Il précise au chapitre 5 que l'individualisme méthodologique et le holisme, qu'il appelle universalisme, sont tour à tour pertinents selon les cas étudiés, sachant qu'il les relie aux classes sociales : "*In some problems of sociology or political life and so on we have no choice but to start from the social whole. In other cases, such as market phenomenon and most problems of modern industry, there is no choice but to start from the individual. In the one class universalism and in other class individualism is the indicated method*" (p. 287).

Toutefois, cette approche pluridisciplinaire accorde une place relativement faible à l'analyse juridique, alors que Schumpeter avait des compétences et une expérience dans ce domaine. Certes, par exemple, le contrat de droit privé est cité plusieurs fois comme une institution essentielle du capitalisme ; le droit international est retenu dans le tableau de la civilisation capitaliste pure, du XIX^e siècle jusqu'à la Première Guerre mondiale ; mais ces éléments ne sont pas centraux et la technique juridique est peu étudiée. Il cite aussi parfois l'histoire du droit, mais de manière critique, par exemple dans la crise de l'État fiscal (p. 132, note 5).

¹ Conférence de Chicago de 1950, *American Institutions and Economic Progress*.

Un usage subtil des catégories de fonctions, structures et institutions

Deuxièmement, la méthode schumpétérienne utilise les études de cas historiques. Tout en gardant la diversité des cas, il s'agit de dégager les traits communs pour constituer le phénomène en un type sociologique pertinent (p. 144).

Troisièmement, Schumpeter applique une méthode fonctionnaliste, que l'on peut qualifier d'historique, au sens où il recherche : a) la fonction remplie par une classe sociale¹, une institution ou un système socio-économique à un moment historique ; b) la signification de l'évolution de cette fonction lorsque le contexte change. Ce fonctionnalisme est subtil et n'encourt pas, en général, la critique d'un hyperfonctionnalisme, critique qui conduit trop souvent aujourd'hui, à tort de mon point de vue, à rejeter la méthode fonctionnaliste. Ainsi, la fonction de l'entrepreneur est essentielle dans le système socio-économique du capitalisme, car elle conditionne l'innovation économique (p. 412).

Quatrièmement, par son dialogue critique avec Marx (voir ci-dessous), Schumpeter reconnaît la pertinence de l'approche matérielle de l'histoire. Mais il inclut, à côté des effets des conditions économiques sur les structures sociales et politiques, les effets des conditions politiques, du droit, normes, croyances, etc. De plus, pour Schumpeter, l'action de la superstructure sur les systèmes économiques est tout aussi importante que la relation inverse, érigée en principe universel dans la pensée marxiste.

Cinquièmement, on lira avec intérêt la réflexion de Schumpeter - et le commentaire de Swedberg, p. 76 - sur le rôle des institutions et leur relation au changement social. Notamment, la conférence donnée à Chicago en 1950, retranscrite au chapitre 12, anticipe les approches actuelles de l'économie institutionnelle : "*For us the most important thing to notice is that the rise of capitalism was not a purely economic process*" (p. 442). Avec d'autres passages de l'anthologie, ces écrits apparaissent pionniers des approches néo-institutionnalistes dans la science politique actuelle.

Des perspectives historiques de long terme

Outre ces apports, dont la liste n'est pas exhaustive, le livre donne des recommandations toujours pertinentes. Ainsi sur *l'objectivité*, au chapitre 3, Schumpeter reprend, en l'illustrant par des exemples instructifs, la séparation posée par Max Weber, que notre auteur admirait, entre le « savant » et le « politique »².

Dans le domaine de l'histoire, il prône des études à long terme, basées sur de longues périodes. Ainsi, pour l'étude du capitalisme, il faut remonter au XVIII^e siècle, "*at least back to 1780*" (p. 302). De même, la mobilité entre les classes sociales n'est pas observable à court terme : "*In our case the relatively short periods under consideration eliminate the phenomenon in question. As soon as we consider longer periods (...) the picture becomes different*" (p. 247-248). Schumpeter recommande aussi, au chapitre 4 sur les classes sociales, de se méfier des analyses transhistoriques qui considèrent que le concept étudié a le même sens à travers l'histoire. Il prend les exemples de la propriété et du mariage. Toutefois, il valide la méthode historique en précisant : "*This does not mean that we*

¹ "*Each class is always linked to such a special function*" (p. 256).

² M. Weber, *La savant et le politique*, Paris, Plon, 1959 [1919].

renounce the habit, indispensable in analysis, of seeking, wherever possible, the same essential character in the most diverse forms" (p. 235).

On peut aussi mentionner l'article appelant à une histoire de l'entreprise (chapitre 10) qui expose les questions à traiter pour l'étude de la relation entre l'entrepreneur et l'innovation (p. 414) : innovation selon la forme institutionnelle de l'entreprise, allant du commerce médiéval à la société industrielle moderne ; innovation selon les domaines d'activité, notamment dans le commerce, l'industrie et la finance, la technologie ; innovation selon les types sociologiques (seigneurs féodaux, aristocrates propriétaires, agents publics, fermiers, artisans, ouvriers).

Sans pouvoir citer l'ensemble des recommandations du livre, il convient de noter ce conseil méthodologique applicable à l'évaluation de l'action économique : *"The economic performance of the system can be measured by what it did directly or indirectly for the masses"* (p. 342).

L'apport méthodologique de Schumpeter comprend aussi sa réflexion sur la rationalité. Nous lui consacrons un commentaire spécifique.

DE L'IMPORTANCE DE LA RATIONALITÉ POUR LES SCIENCES SOCIALES

Dans son article sur la rationalité¹, Schumpeter analyse d'abord la rationalité de l'observateur. Ainsi, un chercheur en sciences sociales doit être jugé au regard de ses résultats, et non par rapport à ses préférences philosophiques². Du point de vue de la rationalité - de la pertinence - de la méthode, il rappelle que le chercheur doit exclure tout jugement de valeur susceptible d'influencer les résultats (p. 318). Certaines méthodes, comme l'usage des statistiques - notamment les séries historiques longues de données -, n'impliquent aucune hypothèse sur le comportement humain. Dans les sciences sociales, on peut chercher des relations et construire des indices statistiques pour en montrer les régularités objectives et en tirer des « lois » (p. 320) par rapport à des « concepts » comme la production, le niveau des prix, les taux d'intérêt, etc. Cette démarche est épistémologiquement proche de celle utilisée dans les sciences dures, en physique par exemple. Une partie de la communauté scientifique pense qu'il faut en rester là, mais pas notre penseur.

En effet, le chercheur en sciences sociales, contrairement au physicien, introduit une hypothèse sur la finalité de l'action, comme le montre le cas du monopole. Il peut déterminer, par un modèle rationnel de pure économie, quel est le point de rencontre entre l'offre et la demande dans le but d'une maximisation du profit. À l'instar de la loi de la gravité pour une pierre³, ce modèle économique, qui relève de la rationalité de l'observateur, ne dit rien de la réalité, ni du comportement concret ou de la rationalité des entrepreneurs, même s'il doit décrire correctement la décision, le prix notamment. Bien que reposant, comme la physique, sur des faits observés, l'économie utilise cependant une

¹ Chapitre 7, issu d'un séminaire à Harvard de 1940.

² Exemple de la vision intéressante des physiocrates d'un processus économique basé sur des flux circulaires, alors même que leur conception théologique d'un ordre naturel n'est pas scientifique. De même, la pertinence de l'utilitarisme économique anglais, chez Bentham notamment, ne valide pas la théorie politique de cette école.

³ *"For a man's behavior may conform to it and be economically described by it, even if its contents are as foreign to his mind as the law of gravitation is foreign to a stone"* (p. 321).

définition d'une norme logique de comportement, qui pourrait aussi être éthique, à savoir ici la maximisation du profit comme but de l'action ; ce but constitue ainsi une forme de rationalité objective découlant (de la rationalité) de l'observateur, un processus utilisé par les sciences sociales qui, cependant, sort du champ strict de la cause du phénomène, auquel se cantonne le physicien. Cette méthode de compréhension du but de l'action dérive d'une norme « valide » (p. 323) qui permet de déterminer les meilleurs moyens, pour atteindre cette fin, ici les conditions de profit maximum pour une entreprise en situation de monopole.

Ainsi la procédure scientifique de la rationalité « objective » du point de vue de l'observateur conduit à considérer aussi la rationalité par rapport à ce qui est observé, et donc par rapport aux acteurs. Or, malgré sa pertinence, la méthode économique standard se heurte assez souvent à des difficultés d'application (p. 324), car le comportement réel des acteurs peut correspondre à d'autres fins, selon un autre raisonnement¹, que le chercheur doit appréhender. Ici, Schumpeter pose des distinctions importantes, notamment entre la rationalité du comportement et la rationalité du résultat² (p. 325) et entre la rationalité économique³ et la rationalité politique (p. 327).

Le plus intéressant, à mon sens, se situe cependant dans la notion de rationalité subjective (p. 329), une notion méthodologique puissante, mais délicate à utiliser. Schumpeter souligne d'abord qu'il ne faut pas surestimer la conscience des acteurs par rapport à leurs motifs⁴, que les outils et concepts de l'observateur sont souvent étrangers aux acteurs et que la procédure basée sur la rationalité objective standard suffit, dans un certain nombre de cas, à expliquer un phénomène social. Mais il invite à utiliser la rationalité subjective pour savoir si les acteurs ont conscience ou non, - tant au niveau des moyens que des fins - , de la procédure objective pour leur action, celle que le chercheur a calculée en optimisant les moyens par rapport à une fin, comme le profit d'une entreprise. Par exemple, dans le cas de la démocratie, il est important de savoir si les citoyens sont accessibles ou non à une argumentation rationnelle, même si une théorie étroite peut modéliser objectivement le phénomène démocratique sans recourir à la rationalité subjective des acteurs⁵. Dans de tels cas, l'approche par la rationalité subjective, qui consiste à se mettre à la place de l'acteur, du côté de « ce qui est observé », complète celle obtenue par la rationalité objective, qui découle de la rationalité de l'observateur, à savoir le chercheur en sciences sociales.

¹ Cas de la divergence entre l'intérêt économique de la classe au pouvoir, par exemple en matière de taxation, et son intérêt politique - rester au pouvoir - ; cas aussi des intérêts différents des actionnaires et des dirigeants d'une entreprise, des syndicats et des travailleurs...

² Exemple des crises économiques causées par une agrégation d'actions individuelles répondant à une stricte rationalité par intérêt.

³ Aujourd'hui, l'école des choix publics considère, selon un postulat qui se discute avec l'argumentation de Schumpeter sur la diversité des buts, que le politicien cherche uniquement à être réélu pour modéliser rationnellement sa décision.

⁴ Les acteurs opèrent aussi des rationalisations de leurs impulsions (p. 326).

⁵ Autres exemples de Schumpeter : la doctrine Monroe (p. 327) rend compte objectivement de la politique internationale des États-Unis jusqu'à 1914, mais savoir s'il s'agit d'une rationalité consciente ou dépendante de divers facteurs (environnement, groupes d'intérêt, etc.) est crucial pour expliquer la rapidité et le sens du changement ; connaître la manière concrète dont réagissent les entreprises au prix des biens, au profit, à l'utilité enrichit les modèles théoriques des économistes.

En se plaçant toujours du côté des acteurs, Schumpeter considère enfin que le chercheur doit dans certains cas déterminer le but, les raisons à la base de l'action qui ne sont pas prévues, *a priori*, par le modèle économique de la rationalité objective au sens étroit, et donc d'identifier le véritable modèle rationnel - en ce sens « objectif » aussi -, qui s'applique au phénomène social que l'on veut expliquer¹.

Prudent pas rapport aux abus possibles², il est dommage que Schumpeter ne développe pas dans ce texte, la portée de la notion de la rationalité subjective, qu'il illustre surtout comme un apport complémentaire d'informations à la méthode de la rationalité objective.

Pourtant, cette notion permet d'expliquer un ensemble de phénomènes sociaux que l'explication utilitariste prend mal en compte. Aujourd'hui, le modèle large de la rationalité proposé par R. Boudon³, même s'il se réfère à Weber, et non à Schumpeter, retient, outre l'intérêt utilitariste (rationalité objective), la rationalité subjective. Mais, alors que Schumpeter envisage la rationalité subjective comme la conscience (ou pas) des buts et des moyens par les acteurs, au regard de la fin posée par l'économie standard, le sociologue français désigne par cette notion la procédure de reconstitution des raisons de l'acteur que le chercheur doit opérer pour expliquer les phénomènes sociaux laissés dans l'ombre par la théorie restreinte (utilitariste) du choix rationnel. Cette reconstitution des raisons concrètes⁴ est classée par Schumpeter en rationalité objective du point de vue de ce qui est observé, donc par rapport à la logique des acteurs⁵. Les deux auteurs se retrouvent pour estimer que ces modèles sociologiques non standards expliquent objectivement le phénomène social⁶. R. Boudon décompose ensuite la rationalité subjective en deux composantes : la rationalité axiologique, basée sur les valeurs ; la rationalité cognitive, basée sur la connaissance, le traitement du problème par l'acteur, son système de raisons...

Sur la base du modèle de R. Boudon, j'ai proposé d'expliquer le comportement du contribuable face à l'impôt⁷ ou la diffusion de l'idéologie néo-libérale dans le contexte de

¹ Par exemple, la rationalité subjective de l'ingénieur ou du médecin diffère de la pure rationalité économique (p. 330).

² Critique de la rationalisation idéologique (p. 335) et du recours excessif à la rationalité subjective (p. 336). On pense à la notion de « dérivations », - par rapport à la réalité scientifique -, dans le *Traité de sociologie générale* de Pareto, en vue de critiquer l'usage idéologique des éthiques sociales et théories ad hoc : cf. M. Leroy, « Pareto, Fondateur méconnu de la sociologie des finances publiques », *Sociologies*, novembre 2014, p. 1-37. Schumpeter cite rapidement cet autre classique p. 330 et p. 336.

³ « Comprendre un comportement individuel, c'est construire une théorie des raisons responsables de ce comportement qui soit compatible avec l'ensemble des faits connus », R. Boudon, *La rationalité*, Paris, PUF, 2011, p. 39. Cf. aussi, R. Boudon, "Beyond Rational Choice Theory", *Annual Review of Sociology*, Vol. 29, August 2003, p. 1-21.

⁴ En vue d'expliquer ce qui ne relève pas du *self-interest*, sous-jacent au modèle économique standard.

⁵ Même si Schumpeter se centre surtout sur la finalité de l'action dans son article.

⁶ Par inférence objective selon R. Boudon, Schumpeter parlant de "*subconscious or objective rationality*" dans le schéma, repris d'une conférence de 1939, p. 323.

⁷ M. Leroy, « L'individu et l'impôt, Contribution à une sociologie cognitive de l'impôt », *L'Année sociologique*, 1992, 42, p. 319-343. M. Leroy, « Sociologie du contribuable et évitement de l'impôt », *Archives européennes de sociologie*, 2003, 44 (2), p. 213-244. M. Leroy "The Concrete Rationality of Taxpayers", *Sociologia del diritto*, 2011, 38 (2), p. 27-60.

la mondialisation actuelle¹. Dans le premier cas, la rationalité axiologique joue peu par rapport à des valeurs morales, mais surtout par rapport à la légitimité politique de l'impôt, qui aujourd'hui est en crise, en raison notamment de la perte de confiance dans les institutions². La rationalité cognitive explique par exemple ce que les économistes appellent l'illusion fiscale³ qui signifie que l'on veut à la fois moins d'impôt et plus de services publics, donc de dépenses : cette irrationalité apparente est logique si l'on considère que les individus ou les groupes qui défendent cette préférence pensent que l'on peut financer autrement l'action publique, par la réduction des gaspillages, ou par l'emprunt ou par la taxation des plus riches. Autre exemple, la théorie de la frustration relative de Tocqueville explique que le mouvement social des Gilets Jaunes a éclaté en 2018, et non pendant la crise internationale qui allant de 2008 à 2017 : le mécontentement est plus vif quand la situation économique s'améliore... Dans le cas de la mondialisation, l'exagération idéologique de la théorie de l'efficacité du marché globalisé a conduit à diffuser l'idée d'une nécessité déterministe de baisser la taxation des multinationales et des plus riches, et de diminuer les dépenses sociales (*Welfare State retrenchment*) : il est rationnel, dans une logique cognitive, d'adhérer à une telle argumentation économique qui se réfère à des risques concrets (délocalisations, mobilité du capital...) et convoque des autorités reconnues, d'autant que les démentis empiriques en faveur de la théorie opposée de la résilience de l'État-providence compensant les nouveaux risques issus de la mondialisation, sont moins accessibles⁴...

Dans ses analyses du capitalisme, Schumpeter pousse beaucoup plus loin la notion de rationalité, à la fois par rapport aux valeurs et au raisonnement, quand il étudie les effets de la rationalisation (cf. section suivante)⁵. Surtout, il relie l'étude des dispositions - qui relèvent, selon lui, d'une rationalité « subconsciente », ou subjective au sens de Boudon - et donc, la notion d'habitus qui en découle⁶, aux structures sociales, en s'intéressant notamment à l'impact des classes sociales. Par exemple, dans l'article sur la crise de l'État fiscal (chapitre 1), Schumpeter parle à propos de l'État d'un habitus, d'un "*habit of thought*" (p. 111) ou d'un "*habit of mind*" (p. 342). Comme on l'a indiqué, on peut aussi proposer une interprétation par la rationalité cognitive... Quoi qu'il en soit, le niveau d'analyse de l'individu, basé sur la rationalité subjective, et le niveau collectif des

¹ M. Leroy, « Le discours antifiscal à l'épreuve de la sociologie fiscale », *Revue française de finances publiques*, n° 128, novembre 2014, p. 179-213.

² Cf. le mouvement des Gilets Jaunes.

³ La théorie de l'illusion fiscale, issue d'A. Puviani, un des fondateurs de la sociologie fiscale, a été reprise notamment par J. M. Buchanan, G. A. Tullock, *The Calculus of Consent*, University of Michigan Press, 1962. Selon l'argument de Downs sur l'aversion à l'impôt, on voit l'argent sortir de sa poche alors que les services publics sont moins visibles : A. Downs, *An Economic Theory of Democracy*, Harper, 1957. "Why the Government Budget is too Small in a Democracy", *World Politics*, 12, 1960, p. 541-563. Cf. M. Leroy, *L'impôt...*, op. cit. 2010, p. 246.

⁴ Études à base de statistiques longitudinales internationales mesurant la corrélation (ou non) entre, d'une part, la globalisation des échanges, et d'autre part, l'impôt sur les sociétés ou sur le capital, ou le niveau des dépenses totales ou des dépenses sociales.

⁵ Ici, il ne faut pas confondre ce terme avec la méthodologie de la rationalité, puisque cette rationalisation ou ce rationalisme désigne une forme d'individualisme social, c'est donc un facteur sociologique.

⁶ Les notions de dispositions et d'habitus connaissent un grand succès dans les travaux de Pierre Bourdieu, même si ce sociologue les utilise dans le cadre de son propre système de pensée : P. Bourdieu, *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980.

structures sociales sont combinés avec pertinence dans l'anthologie. Par exemple, à propos des dispositions de la classe des entrepreneurs, il écrit : *"We need only look at the attitudes and beliefs (...) that they are linked to a definite social and economic structure"* (p. 341). Les dispositions, ou leur équivalent utilisé dans la rationalité cognitive, sont parfois celles des individus, comme dans l'individualisme méthodologique élargi de R. Boudon, parfois celles des classes, des groupes ou d'un peuple dans une perspective collective¹.

Comme l'indique Swedberg à propos de l'analyse de l'impérialisme, on ne peut donc réduire la pensée de Schumpeter à une simple psychologie - l'impérialisme comme dimension irrationnelle, comme instinct, etc. - ou à un économisme - le capitalisme comme système économique par nature anti-impérialiste. De même, la notion de dispositions est utilisée pour expliquer la crise de l'économie du domaine au Moyen-Âge, en référence notamment à la patrimonialisation de l'individu qui renvoie à la création historique d'une sphère privée distincte de la sphère publique, celle de l'État moderne (cf. après). Parfois, comme dans l'article sur les classes sociales (chapitre 4), les dispositions sont considérées, en dernière analyse, comme un facteur essentiel pour expliquer le changement.

Dans son étude des impérialismes (chapitre 2), Schumpeter situe correctement la dimension sociologique et politique de ce phénomène qu'il définit comme une disposition, dépourvue d'objectifs, à l'expansion par la force : *"Imperialism is the objectless disposition on the part of a state to unlimited forcible expansion"* (p. 143). Il propose une typologie des impérialismes, pour distinguer l'impérialisme guerrier d'un peuple et l'impérialisme comme slogan (cas de l'Angleterre de la deuxième moitié du XIX^e siècle) : *"The imperialism of a warrior nation, a people's imperialism, appears in history when a people has acquired a warlike disposition and a corresponding social organization before it had an opportunity to be absorbed in the peaceful exploitation of its definitive area of settlement"* (p. 159). Cette disposition s'explique rationnellement par l'histoire qui, comme le montre l'exemple de l'Égypte ancienne, justifie la nécessité de l'esprit guerrier, à l'origine, pour des raisons de défense, avant que ce *Zeitgeist* conduise à l'expansion militaire comme une fin en soi.

Toutefois, Schumpeter qualifie, curieusement eu égard à sa réflexion méthodologique sur la rationalité, l'agressivité impérialiste d'irrationnelle, car elle renvoie à un sentiment national composé d'esprit belliqueux, du goût de la haine et d'égoïsme ; mais on peut aussi dire que ces valeurs sociales négatives s'expliquent rationnellement par le raisonnement historique qui a justifié la diffusion de l'esprit de guerre, une disposition rationnelle (rationalité cognitive à la base de la rationalité axiologique). Cette observation reste sans conséquence sur l'intérêt de ces analyses qui sont articulées avec les aptitudes.

En revanche, l'idée d'un ensemble d'aptitudes psychosociales supposées héréditaires, comme la disposition à diriger des élites, propose un prolongement « biologique » inacceptable, alors que la sociologie économique schumpétérienne est par ailleurs féconde.

¹ Ce qui ne s'oppose pas en tant que tel dans une approche par la rationalité, dès lors qu'un groupe d'individus, une classe, ou dans certains contextes, une société, partagent les mêmes raisons pour décider d'une action ou adopter une valeur ou une croyance... Schumpeter souligne cependant explicitement qu'une classe sociale est plus qu'une simple agrégation de ses membres et que son identité, son esprit, sa vision du monde sont collectifs : *"Class is something more than an aggregation of class members. It is something else, and this something cannot be recognized in the behavior of the individual class member. A class is aware of its identity as a whole, sublimates itself as such, has its own peculiar life and characteristic 'spirit'"* (p. 234).

UNE SOCIOLOGIE ÉCONOMIQUE CENTRÉE SUR L'ENTREPRENEUR

Le capitalisme est l'objet central de cette anthologie qui, au-delà de l'analyse économique, constitue une véritable sociologie économique, une discipline dont le succès est aujourd'hui académiquement reconnu aux États-Unis comme en Europe et en particulier en France¹.

Ainsi, Schumpeter revient à plusieurs reprises sur les raisons du déclin du capitalisme, défini comme un système reposant sur le secteur privé. Il souligne, notamment, que le capitalisme, qui a été modifié par rapport au XIX^e siècle, ne peut pas survivre, car *"no social system is ever going to survive when allowed to work out according to its own logic"* (p. 301). Contrairement à l'explication marxiste, ce déclin n'est pas à chercher dans la répétition cyclique des crises économiques, phénomènes normaux du capitalisme. Ainsi, Schumpeter relativise les effets économiques de la crise de 1929 : *"It is not the picture of an unprecedented catastrophe nor a symptom of decreased vitality of the system"* (p. 352). Comme le capitalisme a plutôt réussi de bonnes performances économiques, l'explication de la crise de 1929 est essentiellement sociologique, même si ses effets sont aussi économiques. Plus précisément, d'un côté, Schumpeter partage l'idée de Marx que le capitalisme va s'effondrer, une thèse au centre de son livre *Capitalisme, socialisme et démocratie*² ; mais, d'un autre côté, il considère que les causes de cet effondrement ne sont pas celles indiquées par Marx, qui se focalise à tort sur la perte de performance économique du système, au regard en particulier de la paupérisation³ : au contraire, *"it is the success of capitalism that kills it"* (p. 361).

Le chapitre 9 met ainsi en avant plusieurs raisons : la diffusion de l'esprit rationnel dans le capitalisme après la Première Guerre mondiale ; l'existence d'autres modèles comme le socialisme ; l'incapacité du capitaliste, à la différence de la classe guerrière des temps anciens, à défendre sa position ; la rareté de l'esprit d'entreprise - d'innovation - par rapport à ce qui prévalait dans le capitalisme initial du XIX^e siècle⁴, en raison, en particulier, de la bureaucratisation de la production économique dans les usines (p. 342)...

Schumpeter insiste sur l'esprit de rationalisation, qui, à la base de la philosophie utilitariste, s'est répandu dans le capitalisme au détriment de l'esprit d'entreprise. On trouve ce thème au chapitre 2 (p. 190⁵), où est cité aussi le lien à la démocratie et à l'individualisme. De même, l'idée du rationalisme est reprise au chapitre 8 (p. 403) : l'esprit de rationalisation issu du monde économique a conduit par la suite à une décomposition sociale, à une instabilité du système capitaliste (p. 358). Cette instabilité n'est pas, comme chez Marx, de nature économique. La diffusion, dans tous les domaines, du rationalisme pratiqué dans la sphère économique a transformé nos schèmes culturels : *"Capitalism not only rationalizes things in the industrial structure but also rationalizes*

¹ P. Steiner, *La sociologie économique*, Paris, La Découverte, 1999.

² J. A. Schumpeter, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1974 [1942].

³ Schumpeter réfute notamment la thèse marxiste de la paupérisation issue de l'exploitation des ouvriers, dès lors que le revenu de cette classe a progressé (p. 401).

⁴ En raison notamment de la bureaucratisation de la production économique des usines (p. 342).

⁵ La note 24 du chapitre 2 donne une référence à l'article d'un auteur sur cet « habitus ».

souls" (p. 359) ». En sorte que : *"The capitalist process produces in various ways which we have seen a social atmosphere hostile to itself"* (p. 398).

En dernière analyse, le capitalisme est en proie à une crise morale, ce qui conduit Schumpeter, dans un registre partisan, à appeler à un retour au système des corporations professionnelles pour créer une réforme morale (p. 403) et à défendre un conservatisme des valeurs dans toute évolution du capitalisme. La leçon est d'autant plus discutable qu'il s'agit alors d'une apologie du capitalisme bourgeois du XIX^e siècle, avec son esprit d'entreprise incarné par les petits commerçants et les petits propriétaires : *"The bringing about of transitions from your social structure to other social structures with a minimum of loss of human value, that is how I should define conservatism"* (p. 399).

Dans la pensée de Schumpeter, une place à part est donnée au rôle indispensable de l'innovation, un changement économique nécessaire à la survie du - véritable - capitalisme. Ce facteur est communément associé à sa théorie économique, mais renvoie aussi et surtout à sa sociologie économique. En effet, l'innovation repose sur une réponse créative et non pas sur une réponse adaptative à un changement économique : *"Whenever an economy or a sector of an economy adapts itself to a change (...) within its existing practice, we shall speak of adaptative response. And whenever an economy or an industry or some firms in an industry do something else, namely that is outside of the range of existing practices, we shall speak of creative response"* (p. 411).

Cette réponse créative est différente de ce que les économistes appellent une transition, qui est déterminée par les données initiales. Surtout, elle a un lien, avec la qualité des personnes qui produisent ce changement social et économique, à savoir dans les sociétés capitalistes, les entrepreneurs dont la fonction est d'innover : *"And this is why it is convenient to identify creative response in business activity with entrepreneurship: the mechanisms of economic change in capital society pivot certainly on entrepreneurial activity"* (p. 412). L'entrepreneur n'est pas un manager, ni un capitaliste - défini comme celui qui fournit des capitaux -, ni un inventeur, etc. Mais par sa fonction, il est au centre du capitalisme : *"Getting new things done is not only a distinct process but it is a process that produces consequences that are an essential part of capitalist reality"* (p. 413). L'entrepreneur doit aussi faire face aux résistances.

Schumpeter traite ensuite la question des « retours » pour l'entrepreneur-innovateur : par exemple, l'usage d'une méthode nouvelle pour produire un bien moins cher crée, tant qu'il n'est pas copié par les concurrents, un surplus de profit qui va à l'entrepreneur qui le remet à ses salariés ou clients (prix). Mais la question des gains nets pour l'innovateur est plus complexe que cet exemple : elle dépend du nombre d'innovateurs, du secteur d'activités, du coût du financement des recherches et du statut de l'innovation dans l'ensemble de la classe capitaliste. Il conclut finalement, dans la ligne de la chute du capitalisme véritable, au déclin de la fonction entrepreneuriale¹ (p. 417 et s.).

Ainsi, la sociologie économique de Schumpeter est orientée par sa préférence pour l'économie libérale, même si ce classique est grand par son indépendance d'esprit et sa connaissance des autres écoles de pensée, comme le marxisme notamment. Par exemple, l'article sur la crise de l'État fiscal contient une recommandation en faveur de l'impôt sur

¹ Déclin qu'il décrit aussi dans *Capitalisme, socialisme et démocratie* (chapitre 12).

le capital. Sa nostalgie pour les héros des classes dominantes¹ - le chef militaire², l'innovateur - qui étaient ceux de son milieu familial³, le conduit néanmoins à forcer parfois le trait, comme lorsqu'il appelle à une révolution morale.

LA FASCINATION POUR MARX

Si Schumpeter réfute la thèse marxiste de la paupérisation comme cause de la chute du capitalisme, il admet la pertinence du matérialisme historique, tout en soulignant que le matérialisme économique n'en constitue qu'un cas particulier. L'interprétation économique de l'histoire n'explique pas toujours, ou pas seulement pourquoi les classes supérieures réussissent à s'imposer, ou à se maintenir, dans une structure sociale.

Dans la société du Moyen-Âge, la conquête de territoires, puis leur défense, assurent le leadership des classes guerrières, qui deviennent aussi, économiquement, les propriétaires des domaines soumis au mode de production féodal (p. 344). Ces classes maintiennent leur influence dans la société capitaliste qui apparaît ensuite, notamment dans l'attachement à la conquête - une valeur ancienne au fondement par exemple de l'empire anglais - qui ne répond pas directement aux intérêts de la bourgeoisie, ou à une autre cause économique. Les hommes, les familles, les groupes s'élèvent par leur succès au regard de ce qui est socialement valorisé, et non pas seulement par rapport à ce qui est induit par les rapports de production actuels.

Concernant la bourgeoisie, Schumpeter salue la pertinence du matérialisme économique de Marx pour expliquer certains aspects de la montée de cette classe dans la société capitaliste. Le remplacement de la paysannerie et de l'artisanat⁴ par des manufactures et des banques privées relève d'un processus purement économique qui a permis l'ascension de la classe des affaires. Mais, la structure économique est instable, fragilisée, comme on l'a vu, par le rationalisme et la bureaucratisation du système capitaliste qui délégitime l'entreprise privée et l'esprit d'innovation. D'autres valeurs, d'autres dispositions, apparaissent, comme le goût pour les loisirs (p. 342), et nourrissent une conception hostile à la logique initiale du capitalisme, et aux catégories sociales qui en formaient la classe centrale. Ainsi, la réussite en affaires, un facteur essentiel dont l'origine remonte au XIV^e siècle, même s'il ne représente qu'un cas parmi d'autres⁵, est de nature sociale et pas seulement économique :

¹ Dans *Capitalisme, socialisme et démocratie*, le chapitre 12 qualifie ainsi l'homme d'affaires contemporain de rationaliste et d'anti-héros dont la fonction a perdu son prestige social, sa raison d'être, à savoir l'initiative individuelle qui était celle de l'entrepreneur à l'origine de l'innovation économique.

² Parmi de nombreux cas, exemple cité p. 262 de la noblesse féodale dont la fonction guerrière était déterminante jusqu'au XIV^e siècle.

³ Le grand-père de Schumpeter avait créé, au XIX^e siècle, une manufacture de textile, qui fut modernisée par le père de notre auteur. À la suite du décès de son père - Schumpeter était âgé de quatre ans - sa mère se remaria à un militaire, retraité à Vienne, et poussa son fils à réussir dans une belle carrière professionnelle. Après trois échecs, comme avocat en Égypte (1907-1909), comme ministre des finances en Autriche (1919) et comme banquier à Vienne (1921), Schumpeter se tourna définitivement vers la carrière académique où, par son originalité, il apparaît comme un innovateur qui refuse les routines orthodoxe des écoles de pensée.

⁴ Le matérialisme économique de Marx explique bien comment l'artisanat a été éliminé par le machinisme de la grande industrie (p. 341).

⁵ "The social structure of those tribes and nations was as much the reflex of the necessity to fight as the social structure of the bourgeois world is a reflex of the necessity to run factories and to trade" (p. 344).

“They are the beliefs and attitudes of the business class which from small beginnings, dating from the fourteenth century, had by means of economic successes acquired the position of a ruling stratum in the nineteenth century (...) Those who governed, even if belonging to a nonbourgeois stratum, more or less stated the interests of the business class and adapted their policies to its needs. The business class and its dependents, being in this sense the dominant social factor, impressed its own attitudes (...) upon the whole civilization of that time. The schema of ultimate values and the outlook on life (...) were not (...) the products of progress (...) but they were simply the bourgeois outlook on life and the bourgeois scheme of value” (p. 341).

Les rapports de production et la structure sociale sont donc interdépendants. Pour être réaliste, l'interprétation économique de l'histoire doit prendre en compte l'influence du passé, sans se lier, comme chez Marx, à la lutte des classes qui serait déterminée par le mode de production : *“In explaining any historical course or situation (...) much in it can be explained only by the survival of elements that are actually alien to its own trends” (p. 236).* Ainsi, *“the economic interpretation of history, for example, would at once become untenable and unrealistic (...) if its formulation failed to consider that the manner in which production methods shape social life is essentially influenced by the fact that the human protagonists have always been shaped by past situations” (p. 237).*

Tout en notant l'absence d'une véritable théorie marxiste des classes sociales, Schumpeter reconnaît l'apport de Marx dans ce domaine¹, en reprenant par exemple la notion de superstructure (*Überbau*) : *“The superstructure of law, custom, and so forth is always the last to change” (p. 262).* Mais il critique l'idée marxiste selon laquelle la lutte des classes se réduit à un antagonisme entre bourgeois et prolétaires², et qu'elle serait toujours le moteur de l'histoire. En effet, souligne Schumpeter, d'une part, le conflit est parfois interne à une classe sociale et, d'autre part, la coopération, en relation avec la solidarité, est aussi nécessaire : *“The elements of antagonism are not less necessary to the functioning of a group or of the entire society than the elements of cooperation” (p. 402).*

D'autres exemples pourraient être retenus, le dialogue avec le marxisme, que l'on retrouve dans sa sociologie des finances publiques, étant présent dans l'ensemble de l'œuvre de Schumpeter.

SCHUMPETER, FONDATEUR DE LA SOCIOLOGIE FISCALE

Même si l'on peut rechercher des pionniers comme Tocqueville³, la sociologie des finances publiques est issue de deux écoles⁴ : la première, fondée en Autriche par le sociologue Goldscheid et par Schumpeter, questionna notamment la soutenabilité de l'État fiscal en crise dans le contexte de la Première Guerre mondiale ; la seconde s'inscrit dans la tradition italienne de Machiavel pour étudier l'usage des finances publiques par les élites,

¹ Cf. aussi le tome 2 de *Histoire de l'analyse économique*, Paris, Gallimard, 1983 [1954], où Schumpeter énonce et discute (p. 89) les propositions de l'interprétation économique de l'histoire.

² Schumpeter retient les classes des entrepreneurs, banquiers, employés, ouvriers et capitalistes. Cela étant, plusieurs œuvres de Marx offrent un tableau diversifié des classes en action, par exemple dans *le 18 Brumaire* ou dans *La lutte des classes en France*.

³ M. Leroy, “Tocqueville Pioneer of Fiscal Sociology”, *European Journal of Sociology*, 2010, vol. 51, issue 2, p. 195-239.

⁴ Cette partie actualise mon analyse parue au Chapitre 2 de *L'impôt, l'État et la société*, op. cit., 2010.

à l'instar de Pareto qui dénonça dans le *Traité de sociologie générale* la ploutocratie démocratique.

Schumpeter, à la suite de Goldscheid, questionne la crise de l'État fiscal dans son article paru en 1918 (chapitre 1) qui le classe comme un fondateur de la sociologie fiscale.

Goldscheid et la crise structurelle de l'État fiscal

Goldscheid (1870-1931) institue la sociologie des finances publiques¹ selon une approche historique d'influence marxiste. Il accorde une place centrale à la crise de l'État fiscal, crise qu'il relie à l'évolution du domaine public et aux privilèges fiscaux des classes dominantes. Selon lui, l'État devint pauvre, car, en relation avec le capitalisme avancé, il fut dépossédé des propriétés publiques qu'il détenait historiquement, sous la forme des propriétés personnelles du prince. Le recours imprudent à l'emprunt, l'aliénation du domaine, la mauvaise gestion de l'économie, les gaspillages princiers l'appauvrirent. L'État tomba dans la dépendance des créanciers privés pour faire face à ses besoins, si bien que la démocratie moderne a consisté pour le peuple à acquérir « des caisses vides » (Goldscheid, 1967, p. 205). Faute de revenus de ses propriétés, l'État moderne recourt principalement à la taxation ; mais il ne peut pas taxer la bourgeoisie qui lutte pour préserver ses privilèges fiscaux et sa position de créancier de l'État. Ce dernier est donc en crise structurelle, notamment pour financer la guerre et les programmes sociaux. Il abuse des impôts indirects et accroît sa dette que le capitalisme exploite (intérêts). Dans le cadre d'une théorie de la propriété publique, Goldscheid prône un capitalisme d'État pour accumuler du capital public par des biens publics durables (économie mixte).

Il faut souligner ici que la problématique marxiste de Goldscheid sera souvent reprise². Des auteurs non marxistes se réfèrent aussi à la crise, militaire, économique, financière..., pour expliquer le changement de politique fiscale. Ces théories de la crise insistent à juste titre sur l'importance de la légitimation de l'État fiscal. Mais, comme le soutient Schumpeter, elles sont cependant plus douteuses quand elles se réfèrent à la fragilité structurelle de l'État dans les pays développés.

Le théorème de Schumpeter : la soutenabilité des finances des pays développés

En réponse à Goldscheid, Schumpeter montre (chapitre 1) que la fragilité *intrinsèque* du système financier des grands pays développés n'est pas vérifiée. La crise fiscale suppose un dysfonctionnement structurel du système financier par rapport à son cadre socio-économique en mutation. Ce fut le cas de la crise du domaine à la fin du Moyen Âge, où le roi, ne pouvant plus « vivre du sien », avait besoin des revenus tirés de l'impôt. Dans le système féodal, le prince devait financer lui-même ses dépenses, notamment militaires. Cette crise financière s'explique par plusieurs facteurs :

¹ R. Goldscheid, *Staatssozialismus oder Staatskapitalismus*, Leipzig, Brüder Suschitzky, 1917. R. Goldscheid, "Sociological Approach to Problems of Public Finance", in R. A. Musgrave, A. T. Peacock (eds), *Classics in the Theory of Public Finance*, New-York, St Martin's Press, 1967, p. 202-213.

² J. O'Connor, *The Fiscal Crisis of the State*, New York, St Martin's Press., 1973. J. Habermas., *Raison et légitimité, problèmes de légitimation dans le capitalisme avancé*, Paris, Payot, 1978. S. Guex, « La politique des caisses vides, État, finances publiques et mondialisation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2003, 146, p. 51-61. A. T. Peacock, J. Wiseman, *The Growth of Public Expenditure in the United Kingdom*, London, Allen and Unwin, 1967. W. Streeck, "Endgame?, The Fiscal Crisis of the German State", *Max Planck Institute Discussion Paper*, 2007.

- la mauvaise gestion des propriétés qui fut un facteur contingent (améliorable) ;
- le gaspillage de la cour qui conduisit à transformer les vassaux en courtisans : *“Profitable service at the court transformed a recalcitrant country nobility into a pliable court (...) when the ties of the vassal relationship began to loosen”* (p. 105) ;
- le financement des dépenses de guerre liées à la nécessité de recourir à des mercenaires, car les vassaux, outre leur nombre insuffisant, ne souhaitent plus participer à la guerre. Ce dernier facteur renvoie à un changement social majeur, celui de la naissance d’une sphère privée, distincte de la sphère publique, qui sera celle de l’État fiscal : *“Thereby a private sphere was created which was now to be confronted by the public sphere as a distinguishable element. Out of the ‘common exigency’ the state was born”* (p. 106).

Fidèle à sa méthode historique, qui le conduit souvent à insister sur l’importance de la période médiévale, Schumpeter explique ainsi la genèse de l’État moderne, issue de la crise du système socio-économique féodal, par le processus de la « patrimonialisation ». Du point de vue économique, la « patrimonialisation des fiefs » (note 14, p. 137) transforma le fief en patrimoine privé, source de revenus, en relation avec l’hérédité des charges, des offices, autrement dit avec la « patrimonialisation des fonctions ». Du point de vue social, la représentation des rapports entre la société et le politique passa, en lien avec le déclin du devoir de combattre, de l’obligation au prince à l’impôt pour l’État. Ce dernier fut perçu comme un appareil impersonnel : *“Something impersonal, a machine manner only by serving, nor by dominating spirits”* (p. 111). L’individu se libéra des obligations et des attitudes qui étaient au cœur des rapports de la vassalité selon cette « patrimonialisation de la personnalité » (p. 106), dont la définition est mieux précisée dans l’article écrit en 1927 sur les classes sociales (p. 259) : *« we mean the process by which the individual emerged from the obligations and attitudes of the feudal relationship, becoming in theory a citizen left to his own devices, shaping his private sphere more or less at will, even though for the time being he was still invested with special privileges and tied to fixed social forms”* (p. 263).

Avec des revenus insuffisants pour financer les guerres, le prince se retrouva en dette, si bien qu’une véritable crise du système financier se produisit, définie par Schumpeter comme : *“Obvious, ineluctable, continuous failure due to unalterable social change”* (p. 106).

Schumpeter étudie ensuite la crise des finances publiques liée à la Première Guerre mondiale. Il se distingue de Goldscheid en écrivant : *“There is no crisis of the tax state”* (p. 130). Ce constat, qui vise l’Autriche, un pays plongé dans la situation la plus grave, est applicable à tous les pays d’Europe. Schumpeter distingue la couverture des charges de guerre, qui seul concerne l’État fiscal, et le redressement de l’économie qui n’est pas le problème direct de l’État, car il ne s’agit pas de trouver de l’argent, mais de relancer la production de marchandises (p. 118-119).

Par rapport au problème fiscal, il note d’abord qu’à l’instar de l’Angleterre, l’Autriche aurait pu augmenter les impôts pour financer les dépenses de guerre pour contenir le recours à l’emprunt, ce qui, économiquement, aurait contenu le niveau des prix. Mais cette décision était politiquement difficile. De même, la persistance de l’inflation, une forme de taxation de la consommation, en diminuant la valeur de l’argent, a l’inconvénient de désorganiser durablement le système monétaire. La solution, selon la théorie schumpétérienne des choix financiers, passe en pratique par la diminution de la masse

monétaire, et/ou par la taxation des créanciers de l'État endetté par un impôt sur le capital (p. 124).

Par rapport au redressement de l'économie, Schumpeter exclut la sortie de l'économie libérale, mais insiste sur l'action complémentaire de l'État fiscal. Notre libéral tempéré ne suit pas Goldscheid sur la recapitalisation de l'économie par l'État, devenant capitaliste par les nationalisations, car cette tâche incombe à l'économie libérale. En effet, la reconstitution de l'appareil de production exige une économie de la libre concurrence qui assure l'efficacité des entreprises et encourage les attitudes de l'initiative privée propres à l'entrepreneur (p. 128), une institution défendue dans l'ensemble de l'œuvre schumpétérienne, comme nous l'avons vu. Il n'y a donc pas de crise, car les structures sociales et économiques de l'économie libérale du marché, certes appuyées par l'action publique, sont aptes à assurer la reconstruction et la transition vers une économie de paix.

Ainsi, selon ce que j'appelle le théorème de Schumpeter¹, l'effondrement de l'État fiscal des sociétés développées n'est pas dans la logique interne de son fonctionnement : *"The point is that the system of the tax state has so far met all challenges, and whenever it has failed to do so in particular causes, special causes can be found which are not inherent in its nature"* (p. 117).

À notre époque, cette analyse est confirmée par la résistance de l'État à des crises diverses, incluant la crise internationale initiée en 2008 par l'effondrement du marché immobilier aux États-Unis². Le théorème de Schumpeter trouve aussi des échos dans les interrogations actuelles sur la fixation de limites chiffrées aux déficits publics et à la dette. La pertinence d'un équilibre optimal du ratio dette/PIB paraît douteuse, la soutenabilité de la dette publique dépendant de plusieurs facteurs, notamment de la dette privée et de la politique macro-économique. Diverses études ont aussi montré que l'efficacité de ces limites, même sanctuarisées par le droit, est relative. Ainsi, de nombreux pays européens dépassent la limite de 60 % du PIB fixé par le Traité de Maastricht pour la dette des pays membres de l'Union européenne. Pour le sociologue, la soutenabilité des finances publiques, soit la couverture à long terme des dépenses et du remboursement de la dette, est en dernier ressort sociale. Quand la légitimité politique de la rigueur n'est plus assurée et que le mécontentement fiscal trouve des relais politiques ou des conditions favorables, le système socio-financier bascule...

Changement social et État fiscal

Cette importante théorie de la crise est complétée par une réflexion sur la nature de l'État fiscal, dont l'évolution est reliée à l'économie et au changement social. La sociologie historique schumpétérienne montre que le choix d'une fiscalité d'État pour répondre aux besoins financiers s'explique par la mutation du système socio-économique médiéval, avec l'apparition d'une sphère privée distincte de la sphère de l'action publique : *"Without financial need the immediate cause for the creation of the modern state would have been absent (...) Its satisfaction precisely by the method of tax demands is explained by the process of disintegration of medieval forms of life (...) traced through all intermediate causes to change in the very foundations of the economy; it ends up in the free economy of the*

¹ M. Leroy, « La soutenabilité des finances publiques à l'épreuve de la crise internationale. Le questionnement de la sociologie fiscale », *Revue de l'Union européenne*, 2012, n° 560, p. 8.

² M. Leroy, 2012, *ibid.*

individual family » (p. 108). En étudiant les relations entre l'État et la fiscalité, la sociologie fiscale est donc essentielle pour comprendre les changements sociaux dans leurs rapports aux structures socio-économiques. L'institution fiscale est constitutive de la création de l'État, de sa forme, de son évolution et de son impact sur la société et l'économie.

Pour Schumpeter, l'État moderne est donc un type historique spécifique, qu'il distingue de la horde primitive, de l'État socialiste qui n'est pas séparé de l'économie, et du système féodal qui n'admet pas de sphère publique légitime. À partir de l'apparition d'une sphère privée, issue notamment de l'hérédité des fiefs, il relie la possibilité de l'État moderne à l'instauration d'une sorte d'individualisme social, un individualisme sociologique : *"Only where individual life carries its own center of gravity within itself, where its meaning lies in the individual and his personal sphere, where the fulfillment of the personality is its own end, only can the state exist as a real phenomenon"* (p. 109).

Cette idée de l'autonomie de l'État moderne, dont la finalité est socialement fonctionnelle, est importante pour la sociologie politique : *"The state can never be its own end but only a machine for those common purposes"* (p. 110). Néanmoins, Schumpeter penche pour une conception intermédiaire entre la vision marxiste d'un État, instrument de la domination d'une classe sur l'autre, et la vision, par exemple des juristes, qui le considère comme au-dessus des partis et des classes, visant l'intérêt général.

L'essai se poursuit par des développements, aujourd'hui moins originaux, sur les limites de l'État fiscal : *"There is a limit to the taxation of entrepreneurial profit beyond which tax pressure cannot go without first damaging and then destroying the tax object"* (p. 114). L'analyse économique de l'incidence des impôts anticipe ainsi la courbe de Laffer, que l'on peut résumer par l'idée que trop d'impôt tue l'impôt. Cette théorie fait l'objet de critiques. Il n'existe pas de corrélation empirique fiable entre le niveau global des prélèvements et le taux de croissance. Les pays où les impôts sont les plus élevés ne sont pas les pays qui ont connu la croissance la plus faible sur le long terme : après la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis ont connu une croissance forte malgré des taux marginaux élevés d'impôt sur le revenu ; de même, la Suède est située dans le haut des classements internationaux, alors qu'elle pratique de forts taux d'imposition, et jouit d'une protection sociale élevée. Avec un taux de prélèvements obligatoires d'environ 45 %, la France reste la sixième puissance économique... Au plan macro-économique, on peut supposer qu'un impôt confiscatoire a théoriquement un rendement négatif, à condition de pouvoir y échapper par la fraude, le travail occulte, les loisirs, la délocalisation, etc. Mais, la détermination d'un taux maximum d'imposition ne trouve pas de vérification empirique¹, d'autant qu'un système fiscal reposant sur des prélèvements obligatoires diversifiés assure toujours un certain rendement financier. On a vu aussi plus haut, lors de la discussion de la rationalité, que la théorie de l'efficacité du marché globalisé, qui soutient que la mondialisation oblige à diminuer l'impôt sur les entreprises, n'était pas vérifiée. En outre, au niveau microsocial, les enquêtes ne confirment pas le poncif d'une incitation à la fraude en fonction du niveau des prélèvements obligatoires : la corrélation entre le montant du revenu et la décision de frauder n'est pas attestée statistiquement². Ainsi, afin d'éviter les actions individuelles

¹ Cf. B. Théret, D. Uri, « La courbe de Laffer dix ans après : un essai de bilan critique », *Revue économique*, 1988, 39 (4), p. 753-808.

² Certaines études trouvent la corrélation, mais d'autres non : cf. M. Leroy, « Le discours... », op. cit., 2014.

ou collectives de contestation ou d'évitement de l'impôt, la question est plutôt de savoir quel est le taux socialement supportable...

Enfin, les bases psychologiques d'une sociologie économique sont abordées dans l'anthologie, comme on l'a vu avec le phénomène de patrimonialisation de la personnalité, qui, dans la société féodale, induit une représentation sociale de l'État, de l'économie, de la famille, etc. Une autre illustration est donnée par l'analyse des limites de la taxation, limites qui sont reliées à la nature de l'État fiscal (p. 111), comme l'illustre le cas de l'État de type bourgeois, lequel *"remains something peripheral, something alien to the proper purpose of the private economy, even something hostile, in any case something derived"* (p. 112). Cette « psychologie » économique s'exprime bien sûr aussi dans les vertus de l'entrepreneur privé.

Schumpeter souligne : *"Our argument applies, secondly, only to the particular historical moment in which we live. It is not intended as an apotheosis of the free economy at the last word of wisdom"* (p. 130). Néanmoins, certains passages apparaissent plus idéologiques. Ainsi, à propos du système économique de libre concurrence, il note : *"Yet whatever drive and success it had were due to such elements of free competition as remained in spite of everything"* (p. 99). De même, il affirme : *"At no time have economy and budget formed a relay uniform 'state economy', never has the state been able to create something lasting which the free economy would not have created"* (p. 131-132, note 3). Ou encore, à l'encontre de l'économie dirigée de la guerre, il relève : *"The enormous industrial achievement of switching the economy over the exigencies of war was due at least 90 percent to the automatism of the free economy and to the play of self-interest"* (p. 128), etc.

Finalement, l'article de 1918 (chapitre 1) apparaît central pour la sociologie des finances publiques. Dans d'autres textes, Schumpeter revient sur les finances publiques ou plus particulièrement sur la taxation, mais de manière moins complète. Au chapitre 8, l'importance des finances publiques est encore soulignée : *"The way in which a state raises and spends its revenue is one of the most important fact about the state. The budget connects everything that a nation is, does and intends (...) You could reconstruct (...) the structure and the tendencies of change of a society from the budget figures alone"* (p. 363).

Schumpeter rappelle aussi le lien de la fiscalité au capitalisme : *"Taxation in the modern sense was born with capitalism"* (p. 364). Il décrit la conception libérale des finances publiques, qui prévalait à l'époque classique du XIX^e siècle : *"The cheap state of the liberal period of the nineteenth century, because it was cheap, reflected moderate taxation and therefore a certain disposition of political power"* (p. 363). *"Minimum taxation was an idea approved by everyone"* (p. 365). Il critique la progressivité de la taxation qui, à partir du début du XX^e siècle, frappe l'épargne et l'héritage, ainsi que la redistribution, une désincitation pour l'entrepreneur capitaliste, dommageable à l'investissement : *"It was meant to change the functioning of the capitalist apparatus. In this taxation the main thing that interests us is the moral disapproval of high incomes, of capitalist profit making which is displayed whilst at the same time risky business was still based upon the profit motive"* (p. 366)¹.

En dernière analyse, ce changement de politique fiscale est moral : *"This kind of taxation is a proof (...) of the changing spirit of the times, of a changes schema of values, of a changing moral code"* (p. 367). Il est à relier au poids des dépenses publiques qui place l'État en

¹ Cf. aussi p. 361 à propos de la taxation qui décourage les affaires.

position de maître de l'économie, un facteur de transformation de la société capitaliste, qui s'ajoute à la sociologie du déclin des formes premières de ce système économique (cf. avant) : "Permanent spending (...) has become a lever in the process of transforming society (...) in such a situation in which the state will always control the most important part of the total expenditure in the nation, this state (...) will be master of the economy process in general (...) It does not mean that the master is the nation" (p. 371-372).

LA SOCIOLOGIE DES FINANCES PUBLIQUES APRÈS SCHUMPETER

Après le temps des fondateurs, cette sociologie se sépare en une approche économique et une approche socio-politique. Elle se développe, plus ou moins bien selon les pays, sur le terrain de l'État interventionniste, même si d'autres facteurs interviennent. Son marché scientifique dépend, d'une part, de la demande publique et sociale, et d'autre part, de l'offre spécialisée de connaissances, dominée par les juristes et les économistes. Après 1945, un consensus légitime l'État fiscal par le financement des politiques keynésiennes du *Welfare State*. À la réflexion des classiques sur l'État fiscal, la psychologie sociale en plein essor préfère l'étude empirique des attitudes du contribuable¹, en vue de renforcer le sens du devoir fiscal pour financer l'État interventionniste.

La crise économique des années 1970 suscite une critique radicale de l'État interventionniste. Ainsi, l'école des choix publics promeut la théorie des choix rationnels, au sens étroit d'une logique basée sur l'intérêt individuel, pour critiquer la démocratie interventionniste de la taxation et des dépenses sociales². L'école néo-marxiste explique la crise fiscale de l'État-providence par la délégitimation auprès de la classe bourgeoise de la taxation. Initiée par les fondateurs, la sociologie financière historique perdure³. En France, Gabriel Ardant adopte ainsi une théorie basée sur l'échange économique libéral comme facteur historique de l'évolution des systèmes financiers⁴. Aux États-Unis, A. Wildavsky se fait connaître par sa théorie culturelle de la croissance des dépenses

¹ Pour les pionniers : G. Schmolders, *Steuermoral und Steuerbelastung*, Berlin, Heymann, 1932. G. Schmolders, *Psychologie des finances et de l'impôt*, Paris, PUF, 1973 [1970]. P. L. Raynaud, « La psychologie du contribuable devant l'impôt », *Revue de science et de législation financières*, 1947 et 1948. H. Lauffenburger, *Théorie économique et psychologique des finances publiques*, Paris, Sirey, 1956. Pour l'âge d'or des années 1960-1980 : en France, J. Dubergé, *La psychologie sociale de l'impôt dans la France d'aujourd'hui*, Paris, PUF, 1962. En Angleterre, A. Lewis, *The Psychology of Taxation*, Oxford, Martin Robertson, 1982. En Israël, M. Dornstein, "Compliance with Legal and Bureaucratic Rules: The Case of Self-Employed Taxpayers in Israel", *Human Relations*, 1976, 29 (11), p. 1019-1034. En Suède, J. Vogel, "Taxation and Public Opinion in Sweden: An Interpretation of Recent Survey Data", *National Tax Journal*, 1974, 27 (4), p. 499-513. Aux États-Unis, M. W. Spicer, S. B. Lundstedt, "Understanding Tax Evasion", *Public Finance*, 1976, 31 (2), p. 295-305. A. Keenan, P. N. Dean, "Moral Evaluations of Tax Evasions", *Social Policy and Administration*, 1980, 14 (3), p. 209-220. H. G. Grasmick, W. J. Scott, "Tax Evasion and Social Control", *Journal of Economic Psychology*, 1982 (3), p. 213-230.).

² A. Downs, *An Economic...*, op. cit., 1957. G. Brennan, J. M. Buchanan, *The Power to Tax*, Cambridge, Cambridge University Press, 1980. J. M. Buchanan, G. A. Tullock, *The Calculus of Consent*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1962. G. A. Tullock, *The Vote Motive*, London, The Institute of Economic Affairs, 2006 (1976).

³ C. Webber, A. Wildavsky, *A History of Taxation and Expenditure in the Western World*, New York, Simon and Shuster, 1986.

⁴ G. Ardant, *Théorie sociologique de l'impôt*, Paris, Sevpén, 1965. G. Ardant, *Histoire de l'impôt*, Paris, Fayard, 1971 et 1972.

publiques et des déficits, et par sa théorie de l'incrémentalisme politique où le poids du passé entraîne la reconduction des dépenses¹.

À partir des années 1990, la sociologie financière se renouvelle². Elle explore de nouveaux terrains, tandis que les études historiques et économiques, avec une dimension sociologique plus ou moins forte, continuent³. La globalisation économique ouvre le débat sur le retrait de l'État⁴, les nouvelles révoltes fiscales et l'idéologie néolibérale antifiscale⁵, une problématique relancée par la crise des financements publics en Europe. L'administration fiscale comme bureaucratie fait l'objet de plusieurs études⁶. L'hégémonie de l'économie standard, qui ne connaît que l'utilitarisme (*self-interest*), est discutée par ce constat sociologique : le citoyen consent à l'impôt quand l'État est légitime...

Les finances publiques relèvent d'un « fait social total » au sens de l'anthropologue Marcel Mauss, impliquant des institutions économiques, sociales, juridiques, etc.⁷ Ainsi, la sociologie financière, dans la voie de Schumpeter, doit chercher à bâtir une science sociale globale, interdisciplinaire, qui cherche à théoriser les données empiriques dans le cadre des problématiques générales de la société⁸. L'un de ses enjeux fondamentaux est de construire une réflexion sur la refondation du système socio-financier de nos démocraties, en proie, dans le contexte de la globalisation néolibérale, à une crise structurelle dans de nombreux pays.

¹ A Wildavsky, *The Politics of the Budgetary Process*, Boston, Little Brown, 1964; *Budgeting*, Boston, Little Brown, 1975.

² M. Leroy, « L'individu et l'impôt ... », op. cit., 1992. J. L. Campbell, "The State and Fiscal Sociology", *Annual Review of Sociology*, 1993, 19, p. 163-185. M. Leroy, *Le contrôle fiscal*, Paris, L'Harmattan, 1993. M. Leroy, *La sociologie de l'impôt*, Paris, PUF, 2002. M. Leroy, *La sociologie des finances publiques*, Paris, La Découverte, 2007. W. Martin, A. J. Mehtrota, M. Prasad, (ed.), *The New Fiscal Sociology*, Cambridge University Press, 2009. M. Leroy, *L'impôt...*, op. cit., 2010. M. Leroy, *Taxation...*, op. cit., 2011.

³ S. Steinmo, *Taxation and Democracy*, New Haven, Yale University Press, 1993. R. E. Wagner, *Fiscal Sociology and the Theory of Public Finance*, Cheltenham, Edward Elgar, 2007. T. Piketty, *Les hauts revenus en France*, Paris, Grasset, 2001. J. Backhaus (ed.), *Essentials of Fiscal Sociology*, Frankfurt am Main, Peter Lang, 2013. A. K. Mehtrota, *Making the Modern American Fiscal State*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013. N. Delalande, *Les batailles de l'impôt*, Paris, Seuil, 2011. N. Delalande, A. Spire, *Histoire sociale de l'impôt*, Paris, La Découverte, 2010. T. Piketty, *Le capital au XXI^e siècle*, Paris, Seuil, 2013.

⁴ M. Leroy, « Réflexion sur la crise des financements », *Revue Française d'Administration Publique*, 2012, 144, p. 1025-1034. W. Streeck, *Du temps acheté*, Paris, Gallimard, 2013.

⁵ I. W. Martin, *Rich People's Movements*, Oxford University Press, 2015. M. Leroy, « Le discours ... », op. cit., 2014. « Anomie, déviance fiscale et régulation biaisée de la globalisation économique », *Socio-logos*, 2011, n° 6, p. 1-40. A. Spire, K. Weidenfeld, *L'impunité fiscale*, Paris, La Découverte, 2015. M. Leroy, « L'évasion fiscale, une transgression de quelles normes ? », *Revue internationale et européenne de droit fiscal*, 2016, 4, p. 516-528. M. Leroy, « Le repositionnement épistémologique et politique du problème de l'évasion fiscale », *Revue internationale et européenne de droit fiscal*, 2017, 4, p. 415-428. A. Spire, *Résistances à l'impôt, attachement à l'État*, Paris, Seuil, 2018.

⁶ M. Leroy, *Le contrôle fiscal...*, op. cit., 1993. M. Leroy, « L'organisation du contrôle fiscal : une forme originale de bureaucratie », *Revue française de science politique*, vol. 44, n° 5, octobre 1994, p. 811-835. A. Spire, *Faibles et puissants face à l'impôt*, Paris, Raison d'agir, 2012.

⁷ M. Mauss, « Essai sur le don », Paris, PUF, 1989 [1923], p. 147 : « Dans ces phénomènes sociaux "totaux" (...) s'expriment (...) toutes sortes d'institutions ».

⁸ W. Martin, A. J. Mehtrota, M. Prasad (ed.), *The New...*, op. cit., 2009. M. Leroy, *L'impôt...*, op. cit., 2010.